



**Monsieur le Secrétaire Général**  
**Fédération des Syndicats CFTC**  
3 quai de la Loire  
75019 Paris

Paris, le 27 avril 2015

Monsieur le Secrétaire Général,

Comme vous l'avez parfaitement identifié, la branche de la Parfumerie Sélective est aujourd'hui privée de convention collective.

Cette situation, qui fait suite à la dénonciation de la précédente convention collective le 04 juillet 2008 et au non aboutissement des discussions en cours avec l'ensemble des organisations syndicales, est aujourd'hui préoccupante.

L'ensemble des adhérents de la F.F.P.S. partagent votre point de vue sur les difficultés occasionnées par l'absence de CCN et la nécessité d'y remédier.

Pour cela, seul le dialogue social peut nous permettre de faire évoluer cette situation et nous souhaitons qu'il puisse s'exercer pleinement au sein des réunions de la commission mixte paritaire.

Pour y parvenir, je vous propose de prendre contact avec Luc Valentin qui a été désigné au sein de la commission sociale de la F.F.P.S. pour nous représenter afin de voir selon quelles modalités nous pourrions travailler très rapidement sur cet objectif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

  
**William G. KOEBERLE**  
Président